



*Communiqué de presse
Paris, le 14 novembre 2018*

Argenteuil : l'Etat donne carte blanche aux acteurs de terrain pour repenser le service public de proximité !

La démarche « carte blanche » a été lancée le 13 novembre 2018 à Argenteuil en présence de Julien Charles, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, de Jean-Yves Latournerie, préfet du Val d'Oise, de Georges Mothron, maire d'Argenteuil, des opérateurs locaux et de la délégation interministérielle de la transformation publique.

La délégation interministérielle de la transformation publique (DITP) porte ce dispositif innovant qui donne **carte blanche aux acteurs du territoire pour réinventer le service public en proposant des solutions orientées vers les besoins des usagers, en adaptant les réponses apportées aux problématiques du territoire**. Elle associe agents publics, associatifs, usagers, opérateurs sociaux qui travaillent de concert à la réflexion, à la production puis à la mise en œuvre de solutions innovantes, apportant ainsi de nouvelles réponses venues du terrain aux problématiques qui sont posées à la puissance publique.

Lancée par le Premier ministre en décembre 2017, cette démarche a donné lieu à une première expérience positive dans le bassin de vie de Cahors dans le Lot. **La ville d'Argenteuil a été choisie par la DITP pour être le deuxième territoire en France où sera expérimenté ce dispositif « Carte Blanche »**. Ce territoire urbain permettra de construire des solutions nouvelles adaptées aux usagers et citoyens d'une ville d'Ile-de-France.

Afin de permettre aux acteurs du territoire qui travailleront ensemble à l'adaptation du service public local aux besoins des usagers du territoire de l'aire d'influence d'Argenteuil, la DITP apportera des moyens humains, techniques et financiers. Elle donnera la possibilité de déroger au cadre législatif et réglementaire pour faciliter la mise en œuvre des solutions innovantes qu'ils souhaiteront expérimenter.

Retour sur la démarche carte blanche dans le bassin de vie de Cahors

Dans le bassin de vie de Cahors, une phase exploratoire a permis d'identifier trois problématiques propres à ce territoire à dominante rurale : l'accès au service public, la prise en charge globale et adaptée des besoins des usagers et la lutte contre le non recours.

Une construction partenariale animée par la DITP a permis de dégager 5 solutions qui sont en cours d'expérimentation : des agents polyvalents qui ont pour vocation de prendre en charge de façon globale et unifiée dans différents lieux d'accueil l'ensemble des questions administratives posées par les usagers ; un car des services publics itinérants sillonnent les villages qui ne disposent plus de services publics avec à son bord un agent polyvalent et un travailleur social ; le partage de données entre Pôle Emploi, la CAF et la CPAM pour permettre la simplification des échanges entre opérateurs et des démarches des usagers ainsi que l'identification de situation de non recours ; un centre de services RH qui permet aux TPE de disposer d'un appui sur les fonctions de recrutement et d'accompagnement au maintien des salariés dans l'emploi et enfin une plateforme de mobilité solidaires pour proposer des solutions de mobilité alternatives aux transports traditionnels aux personnes les plus isolées (personnes âgées, jeunes sans moyen de transports personnels).

En savoir plus sur le site modernisation.gouv.fr

Contacts presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

DITP
Axelle de Fontgalland
01 71 21 10 90 / axelle.de-fontgalland@modernisation.gouv.fr

 [@_DITP](https://twitter.com/_DITP)